

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	22
Votants	27
Quorum	14

L'an deux mille vingt quatre

Le : 25 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Françoise BUSALLI, Cyrille GENEVRIER, Marie-Laure JACQUEMOND.

POUVOIRS : Gérard DI FRUSCIA à Christian SOULIER, Pierre MARCOUX à Annie OSTARD, Françoise BUSALLI à Véronique GENEVRIER, Cyrille GENEVRIER à Sébastien OLIVIER, Marie-Laure JACQUEMOND à Michel VALERY.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2024 07 09

**OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.**

Depuis le conseil municipal du 13 juin 2024, huit décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent principalement le foncier.

(2024/24) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 13/06/2024 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section D n°522 et D n°523 situées «46 rue de Terland».

(2024/25) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 27/06/2024 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°2750, E n°3164, E n°3165 (1/3) et E n°3170 (1/3) situées «8 avenue Jean Moulin».

(2024/26) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 26/06/2024  
: vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section E n°2005 située «32 rue des Limouzins».

(2024/27) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 27/06/2024  
: vente d'un appartement (lot 1) avec garage (lot 8), sur la parcelle cadastrée section E n°1740 située «3 Berge des Acacias».

(2024/28) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/07/2024  
: vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D n°2820 située «19 rue de Galavesse».


(2024/29) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 11/07/2024  
: vente d'un appartement (lot 19 Bât. B), sur les parcelles cadastrées section E n°1794, E n°1796 et E n°1797 situées «Les Cités – Avenue Paul Laurent».

(2024/30) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 05/07/2024  
: vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°3079 et E n°3081 situées «4 Place des Marronniers».

(2024/31) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 08/07/2024  
: vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°2791 et E n°2792 (1/3) situées «2 Place du Marché».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juillet 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :